

Vendredi 4 novembre 2022

SIGNATURE D'UNE CHARTE DE PARTENARIAT HEURE CIVIQUE

Entre le Département de la Charente-Maritime • Mutualia Alliance Santé • Voisins Solidaires

En octobre 2021 Sylvie Marcilly, Présidente du Département de la Charente-Maritime et Alexandre Grenot Vice-Président en charge des Politiques Jeunesse & Citoyenneté, lançaient avec l'Association des Maires et l'association Voisins Solidaires "L'Heure Civique Charentaise-Maritime". En janvier 2022, les premières mairies rejoignaient ce mouvement solidaire et citoyen. **Dix mois d'expérimentation plus tard, ce sont 72 communes qui adhèrent au dispositif et près de 2200 volontaires qui sont engagés dans ce bel élan de générosité !**

"L'Heure Civique" constitue un formidable levier que notre collectivité met au service de la Politique ambitieuse qu'elle conduit en termes de solidarité de proximité. Elle s'inscrit dans une stratégie innovante de mobilisation citoyenne et solidaire, au cœur des politiques publiques sociales déployées dans toute la Charente-Maritime.



Pour amplifier et stimuler l'Heure Civique en Charente-Maritime, le Département initie des partenariats avec des acteurs engagés et reconnus dans nos territoires sur ces mêmes valeurs d'entraide et de mutualité. L'association "Génération Mouvement" qui compte 7 000 retraités adhérents est devenue partenaire officiel de l'Heure Civique en septembre dernier. **En ce vendredi 4 novembre 2022, c'est avec Mutualia Alliance Santé, que le Département signe une Charte de Partenariat, marquant ainsi cette volonté partagée d'encourager le don d'une heure par mois en faveur d'actions communales, associatives ou interpersonnelles.**



Entre nous, c'est humain

Mutualia Alliance Santé, qui regroupe 130.000 adhérents, partage ces valeurs d'entraide et de solidarité. Elle souhaite devenir partenaire fondateur de cette dynamique solidaire en mobilisant les territoires et les élus, ses salariés et ses adhérents, en les invitant à devenir volontaires de l'Heure Civique et en œuvrant en coordination avec les différents acteurs du territoire.



L'association Voisins Solidaires développe les solidarités de proximité en complément des solidarités familiales et institutionnelles. Elle met en place des dispositifs de mobilisation pour renforcer le lien social et les solidarités de voisinage. Elle est, notamment, à l'origine de la Fête des Voisins.

Cette charte de partenariat signée par le Département, Mutualia Alliance Santé et Voisins Solidaires pose les bases d'un engagement collectif en faveur du développement des actions de solidarité engagées via le dispositif de l'Heure Civique Charentaise-Maritime.

Et si je donnais une heure par mois pour aider un voisin ?

En octobre 2021, le Département de la Charente-Maritime en partenariat avec l'Association des Maires de la Charente-Maritime lançait le dispositif "L'Heure Civique" initié par l'Association "Voisins Solidaires". Cette initiative solidaire vise à encourager les Charentais-Maritimes à offrir chaque mois une heure de leur temps pour une action de solidarité en faveur d'un voisin ou d'un habitant de leur commune. *Plus d'infos en ligne sur lheurecivique.charente-maritime.fr*

TOUS ENTRAIDÉS !

La crise sanitaire que nous avons traversée a révélé un formidable potentiel de solidarité et de générosité chez de nombreux citoyens. Les différents appels à l'entraide exprimés à l'échelle locale et nationale, ont suscité de belles initiatives telles que la fabrication de masques, la confection de surblouses pour les soignants, la livraison de courses pour les personnes les plus fragiles... qui ont permis le tissage d'un authentique lien social dans un contexte pourtant peu propice à son développement.

Pour être efficace, la solidarité doit reposer sur trois piliers complémentaires :

- La solidarité naturelle ➤ La famille.
- La solidarité organisée ➤ Les institutions, les associations, les entreprises.
- La solidarité spontanée, informelle ➤ Le voisinage par exemple.



Le Département chef de file des solidarités sociales et territoriales agit au quotidien en faveur d'une solidarité de proximité. Il favorise par exemple l'inclusion numérique afin d'empêcher toute forme d'exclusion sociale, il donne un coup de pouce financier aux familles aux revenus les plus modestes pour permettre à leurs enfants de partir en vacances. Plus récemment il a lancé un appel à projets "entraide citoyenne" pour encourager et soutenir des initiatives locales et permettre ainsi la construction d'un réseau solidaire d'acteurs locaux en Charente-Maritime.

En expérimentant l'Heure Civique, il s'agit d'aller encore plus loin et d'inscrire durablement cette volonté d'entraide en proposant un dispositif simple pour favoriser et accompagner les bonnes volontés et prolonger ce bel élan de solidarité !

LA SOLIDARITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS !

Via l'Heure Civique le Département permet à tous les Charentais-Maritimes qui le souhaitent la possibilité de se porter volontaire ponctuellement en offrant chaque mois une heure de leur temps ! Une heure mise au service d'une action en faveur de son quartier, de sa commune ou simplement pour aider son voisin ... C'est ça l'Heure Civique !



“ Le Département, acteur incontournable de la solidarité en Charente-Maritime voit le dispositif "L'Heure Civique" comme un renfort innovant de sa politique en faveur des solidarités sociales & territoriales. **La solidarité, c'est l'affaire de tous**, elle ne peut reposer uniquement sur les collectivités. Chacune et chacun peut, individuellement, apporter un petit quelque chose à l'autre. *Sylvie Marcilly, Présidente du Département de la Charente-Maritime.* ”

En partenariat avec l'Association des Maires de la Charente-Maritime

Pour sensibiliser les Charentais-Maritimes au dispositif de l'Heure Civique, rien de tel que l'échelon communal ! Ainsi le Département et "Voisins Solidaires" se sont associés à l'Association des Maires de la Charente-Maritime pour bénéficier de ce précieux relais auprès des Maires de nos territoires en contact direct avec nos concitoyennes et nos concitoyens.

L'HEURE CIVIQUE, UN DISPOSITIF SIMPLE AUX MULTIPLES ENJEUX

Une méthode innovante...

L'Heure Civique est avant tout un **programme de mobilisation des habitants** impulsé par le Département dans le but d'apporter une solution à la fragilisation du lien social. Pour fonctionner, ce dispositif prend appui sur **une étroite collaboration** entre les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

Des enjeux multiples pour les collectivités...

Pour les collectivités territoriales, au-delà de l'accroissement du lien social entre les habitants, les objectifs à atteindre avec l'Heure Civique sont nombreux :

- Identifier et valoriser les bonnes pratiques et les initiatives déjà existantes.
- Sensibiliser les habitants aux solidarités de voisinage par une communication grand public.
- Créer et animer un réseau de voisins solidaires.
- Faciliter le déploiement de projets socialement innovants.
- Créer un "dispositif puissant" de mobilisation pour toutes les manifestations culturelles / associatives organisées dans les communes.



À propos de l'Association Voisins Solidaires

L'Association est à l'origine de la Fête des Voisins "10 millions de participants en France". Elle conduit toute l'année des actions pour développer les solidarités de proximité, en complément des solidarités institutionnelles et familiales.

L'HEURE CIVIQUE, COMMENT ÇA MARCHE ?



1

LA COMMUNE DEVIENT "COMMUNE PARTENAIRE" DE L'HEURE CIVIQUE

● La commune se rend sur la plateforme **en ligne** lheurecivique.charente-maritime.fr • clique sur "**devenez commune partenaire**" pour prendre contact avec l'Association "Voisins Solidaires".

● L'association "Voisins Solidaires" **contacte la commune** pour lui **expliquer le fonctionnement** du dispositif et lui **transmettre les outils de communication** à relayer auprès de ses habitants.

● La commune met en place des **référénts locaux** dont le but est de **recenser l'ensemble des besoins répertoriés** sur sa commune, que ce soit auprès de ses concitoyens ou de ses associations locales.



2

LE CITOYEN S'INSCRIT SUR LA PLATEFORME

● À la suite de son inscription sur la plateforme lheurecivique.charente-maritime.fr, il est invité à une **visio de présentation** du dispositif.

● Un **entretien téléphonique** lui est ensuite proposé par l'Association "Voisins Solidaires" pour définir son périmètre d'action. **Deux façons d'agir** : soit de **manière organisée** en fonction des besoins des associations, soit de **manière individuelle** vis-à-vis du voisinage.



3

LA MISE EN RELATION

● L'association "Voisins Solidaires" **communique** régulièrement aux Mairies la **liste actualisée** des citoyens inscrits à l'Heure Civique sur leur commune.

● En fonction des besoins recensés par les référénts, **les communes mettent en relation** les personnes offrant une heure de leur temps pour une action solidaire avec les personnes situées à proximité ou une association locale, ayant un besoin précis.